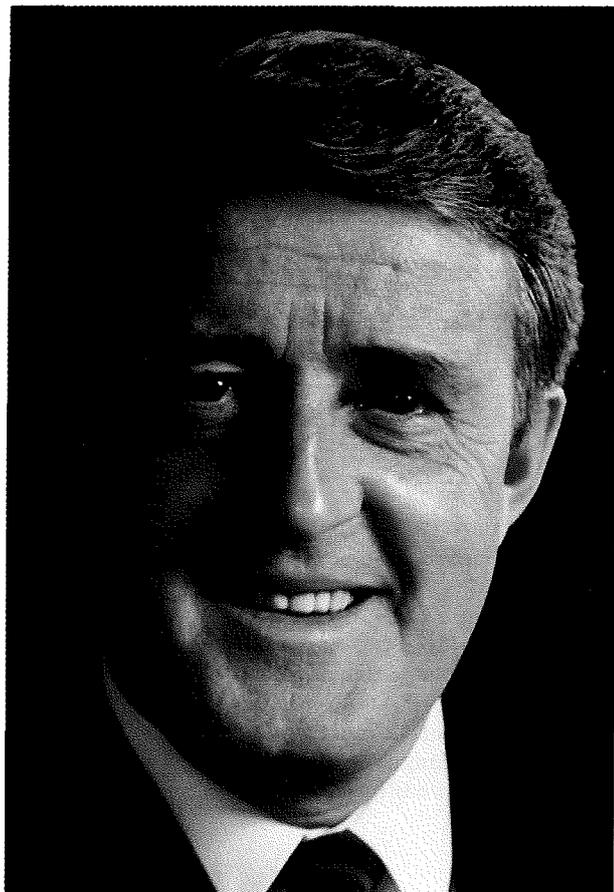


# LANGUE

## ET SOCIÉTÉ



1969



1988

DOSSIER  
SPÉCIAL

25 ANS APRÈS  
la Commission B.B.

---

LA LOI 178 DU QUÉBEC : POUR OU CONTRE ?

Numéro 27, Été 1989

---

LE R.A. 1988 DU COMMISSAIRE :  
POUR UN VÉRITABLE RENOUVEAU

---

LES LANGUES DE TRAVAIL À BELL CANADA

# Le courrier

# LANGUE ET SOCIÉTÉ

## Le Président Mitterrand fait l'éloge de *Langue et Société*



Au cours d'une réception à l'Élysée, précédant la dernière réunion du Haut Conseil de la Francophonie, tenue à Paris des 7 au 9 février 1989, le Président Mitterrand a fait publiquement l'éloge de la participation canadienne et a souligné l'excellence des dossiers publiés par *Langue et Société* « Le français, langue universelle » et « Le Commonwealth — l'anglais dans le monde ».

## L'espéranto

... Si M. Desaulniers (*Langue et Société* n° 26) pense que l'internationalité d'une langue se mesure à son utilisation dans les congrès internationaux, il serait intéressant de remarquer que les centaines des réunions espérantophones ont lieu chaque année sur les cinq continents ...

**Martin Lavallée**  
Membre de la Esperanto-Societo  
Kebekia  
Saint-Amabel (Québec)

## Surreprésentation

... Puisqu'il existe de nombreuses données à l'appui de nos conclusions relatives à la surreprésentation des francophones dans la Fonction publique fédérale, et, en particulier, à la surreprésentation très marquée dans les 14 organismes clés les plus importants mentionnés dans notre rapport, et puisque les médias attachent beaucoup d'intérêt à cette question, il serait peut-être justifié d'en faire mention dans votre publication qui prétend passer en revue le traitement qu'ont fait les médias des questions linguistiques au Canada...

**Nicholas Patterson**  
Directeur général  
Canadian Development Institute  
Ottawa

**N.D.L.R.** : Dans le n° 25, hiver 1988, de *Langue et Société*, M. Fortier a déclaré, à la page 5 : « Il est vrai que les francophones sont surreprésentés dans certaines institutions, surtout dans de petits organismes. Pour l'ensemble de la fonction publique, ils occupent actuellement légèrement plus d'emplois que la proportion de la population le justifierait. Toutefois, cela vaut seulement pour la Fonction publique fédérale. Il suffit d'y ajouter les employés des deux plus grandes sociétés d'État, elles aussi assujetties à la Loi sur les langues officielles, pour rétablir l'équilibre. » ■

### ERRATUM

Sous la photo de la page 16 du n° 26 de *Langue et Société*, il fallait lire après Saint-Boniface, Glen MacKenzie, journaliste bilingue du *Winnipeg Free Press*.

Publié par le Commissaire aux langues officielles, M. D'Iberville Fortier, ce trimestriel entend refléter le vécu linguistique des Canadiens et des Canadiennes, les informer sur ce qui se passe à cet égard dans les principaux secteurs d'activité et favoriser le dialogue entre ceux et celles qui s'intéressent à la question des langues officielles. Il s'adresse surtout aux leaders d'opinion, aux responsables politiques et administratifs, aux chefs des communautés linguistiques, aux éducateurs et aux chefs de file du secteur privé et des associations volontaires.

Les opinions exprimées par les collaborateurs de l'extérieur ne reflètent pas nécessairement celles du commissaire et n'engagent que leurs auteurs. Les textes, les titres et les sous-titres sont attribuables à la rédaction, tout comme les articles non signés.

### Rédaction

Rédacteur en chef  
*Lambert de Bruycker*

Rédacteur en chef adjoint  
*John Newlove*

Révision et correction  
*Lyne Ducharme, Patricia Morissette*

Entretiens et reportages  
*Tom Sloan*

Collaborateurs régionaux  
*Sarah Hood, Hal Winter*

Collaborateurs sectoriels  
*Jan Carbon, Jean-Claude Le Blanc, Jacques Robichaud*

Traduction  
*Les Traductions Tessier Ltée*

Coordonnatrice de la rédaction  
*Monique Joly*

Production  
*Patricia Goodman*

Photo composition et présentation graphique  
*Thérèse Boyer*

Informatique  
*Craig Mackay*

Couverture  
*Acart Graphics*

### Administration

Abonnements  
*Hélène Léon*

*Langue et Société* est une réalisation de la Direction des communications.

La reproduction totale ou partielle des textes de la revue peut être autorisée sur demande. Prière de s'adresser au rédacteur en chef ou à son adjoint, Commissariat aux langues officielles, Ottawa (Ontario) KIA 0T8. Tél. : (613) 995-7717.

© Ministère des Approvisionnements et Services  
Canada 1989  
Imprimé au Canada  
ISSN 0709-7751

# LANGUE ET SOCIÉTÉ



1969  
DOSSIER  
SPÉCIAL

1988  
25 ANS APRÈS  
la Commission B.B.

LA LOI 178 AU QUÉBEC - POUR OU CONTRE ?

LE RA 1988 DU COMMISSARIAT  
POUR UN VÉRITABLE RENOUVEAU

LES LANGUES DE TRAVAIL À BELL CANADA

Notre couverture : Les premiers ministres Pierre Elliott Trudeau et Brian Mulroney. Sous leurs règnes respectifs, deux *Lois sur les langues officielles* ont été proclamées en 1969 et en 1988. (Voir notre dossier spécial dans le présent numéro.)

## AVERTISSEMENT

La revue publie avec plaisir les lettres signées des lecteurs comportant adresse et numéro de téléphone. Elle se réserve toutefois le droit de les abréger. Notre adresse : *Langue et Société*, Commissariat aux langues officielles, Ottawa (Ontario) K1A 0T8.

COMMISSAIRE AUX LANGUES  
OFFICIELLES  
COMMISSIONER  
OF OFFICIAL LANGUAGES



# LANGUE ET SOCIÉTÉ

L'éditorial du commissaire

D-3

## SCÈNE NATIONALE

Le Québec sous la loi 178	4
Montréal et les anglophones du Québec	6
Défilés et manifestations à Montréal	8
Défense du français et service de l'universel	11

Le Rapport annuel 1988	9
------------------------	---

Le Rapport annuel vu par les médias La vérité est quelque part, mais où ?	10
--	----

LE COMMISSARIAT Renseignez-vous	12
------------------------------------	----

LES RÉGIONS La fragilité de la culture franco-ontarienne	13
---	----

Victoire scolaire partielle en Nouvelle-Écosse	14
--	----

Programme d'études uniforme au Québec : Constitutionnel, dit la Cour suprême du Canada	14
---	----

QUESTIONS DE LANGUE L'Institut Pasteur n'était pas immunisé	15
--	----

À l'Institut Maurice-Lamontagne On y travaille en français mais les sciences préfèrent l'anglais	16
---	----

SECTEUR PRIVÉ Les langues de travail à Bell Canada	18
---	----

ÉDUCATION Selon le Canadian Parents for French Le défi de l'immersion au Canada est l'excellence	19
--	----

Un point tournant pour les parents...et les enfants francophones	20
--	----

## DOSSIER SPÉCIAL

### 25 ANS APRÈS LA COMMISSION B. B.

*25 acteurs et journalistes scrutent le passé et l'avenir  
dans un document de 44 pages.*

*Pages D-1 à D-44*

# Le Québec sous la loi 178

Michel Roy\*

L'humeur du pays est morose en ce printemps 1989.

Si l'on voulait en faire le portrait, la classe politique proposerait ses couleurs sombres, ses contrastes saisissants et ses touches de lumière ainsi qu'il suit :

— John Turner condamne aux Communes la loi 178, dénonce la clause dérogatoire et déplore le « terrible message d'intolérance » que lance au pays l'Assemblée nationale du Québec.

— Le premier ministre lui-même stigmatise la clause de dérogation, en tient responsable son prédécesseur, et affirme que la *Constitution*, assortie de cette disposition, ne vaut pas le papier sur lequel elle est écrite.

— Robert Bourassa, contrarié par une presse de langue anglaise qui n'aime ni la loi 178 ni la clause dérogatoire, et guère plus l'accord du lac Meech, appelle les éditeurs anglophones au sens des responsabilités ; d'une tribune torontoise, le premier ministre du Québec lance à son auditoire en smoking : « Wake up Canada ! Cessez de répandre des choses qui nuisent à l'unité nationale ! »

— Jean Chrétien, s'adressant aux milieux d'affaires de l'Outaouais, ne comprend pas que les Québécois, si « braves » en novembre quand ils approuvent le libre-échange, deviennent « peureux » en décembre au sujet de l'affichage.

— Frank McKenna, premier ministre du Nouveau-Brunswick, craint le retour aux « Deux solitudes », négation même de la vision du Canada de Pierre Trudeau au cours des 20 dernières années, le Québec devenant essentielle-

\*Ancien rédacteur en chef au *Devoir* et à la *Presse*, Michel Roy est depuis la mi-août 1988 chroniqueur au *Soleil de Québec*, au *Droit d'Ottawa* et au *Quotidien de Chicoutimi*. Il collabore aussi à l'émission d'actualité *Sept Jours* à *Télé-Métropole* et au magazine *L'Actualité*.

ment français et les autres provinces, essentiellement anglaises. L'accord du lac Meech et la clause de dérogation, affirme M. McKenna devant le Canadian Club de Montréal, portent préjudice à l'unité canadienne. Pour sortir de l'impasse, il propose rien de moins qu'une commission royale d'enquête comme celle que présidèrent André Laurendeau et Davidson Dunton dans les années soixante.

— Une commission itinérante de l'Assemblée législative du Manitoba recueille les réactions du peuple de cette province à l'accord du lac Meech que Winnipeg est invité à ratifier : à 90 p. 100, elles sont négatives et, souvent, hostiles au Québec.

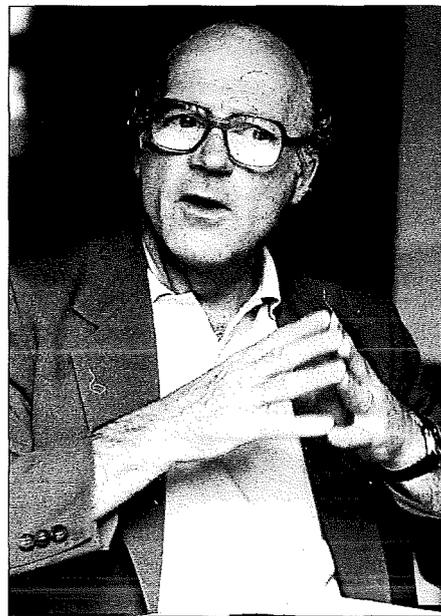
— Jean-Claude Malépart, député libéral de Laurier-Sainte-Marie, s'en prend aux Communes à tous ceux qui font reproche au premier ministre Bourassa d'avoir invoqué la clause de dérogation pour faire voter la loi 178. Sur cette question, il se sépare de son chef, John Turner, et déplore la position adoptée par le premier ministre Mulroney.

— D'Iberville Fortier, Commissaire aux langues officielles, s'il reconnaît que la loi 178 ne constitue pas une menace réelle pour la communauté anglo-québécoise, bien que celle-ci soit aux prises avec une baisse constante de son poids démographique, s'en tient aux « droits fondamentaux » et aurait préféré que le Québec retienne de préférence la solution que lui suggérerait le jugement de la Cour suprême, c'est-à-dire la prédominance du français dans l'affichage et la liberté d'utiliser une autre langue.

— Un nouveau Parti politique vient de naître au Québec — Equality Party — pour défendre les droits et libertés de la communauté anglophone et des autres minorités.

— Dans toute la presse du pays paraissent depuis trois mois des articles d'universitaires et d'intellectuels du Canada anglais qui déplorent et

condamnent la « violation des libertés fondamentales » au Québec depuis l'adoption de la loi 178. Ainsi, D.C. Donderi, professeur associé de psychologie à l'Université McGill, écrit froidement dans *The Gazette* du 17 avril que cette loi sépare le monde en deux : d'un côté le Canada anglais et le reste de l'Occident, de l'autre le Québec.



Michel Roy

— Réunie à Montebello à la mi-avril pour réfléchir en toute liberté sur l'avenir de sa formation politique, l'intelligentsia du Parti libéral révèle son désarroi idéologique et ses profondes divisions sur les grands problèmes du pays : le malaise est palpable au sujet de la loi 178 et les anglophones expriment leur opposition quasi irréductible à l'accord du lac Meech ; les francophones font de l'entente constitutionnelle une affaire existentielle. Serge Joyal, ancien ministre, ira jusqu'à dire que l'opposition de son parti au lac Meech est « une erreur aussi dommageable que la pendaison de Louis Riel ».

## Climat chagrin

Ce tableau impressionniste, presque surréaliste dans certains cas, demeure incomplet, mais il suffit largement à faire la preuve de l'existence d'un climat chagrin depuis la fin de 1988. La cause en est bien connue : c'est, à l'évidence, l'adoption d'une loi qui, nonobstant les articles sur la liberté d'expression des Chartes québécoise et canadienne des droits et libertés, réaffirme que l'affichage commercial sera

unilingue français à l'extérieur. Au-delà de la loi 178, il faut aussi en attribuer la cause à cet accord du lac Meech (dont le contenu réel est fort mal connu) qui irrite le Canada anglais à l'égard d'un Québec auquel on prête une soif de pouvoir inextinguible. C'est pourquoi, divers commentateurs canadiens anglais, exprimant confusément un large courant d'opinion dans ce pays, certes plus affectif que rationnel, laissent entendre, insinuent ou affirment carrément qu'il vaudrait peut-être mieux, tout compte fait, laisser le Québec se détacher de l'ensemble canadien, le problème de la vie commune leur paraissant insoluble.

### Le vieux malaise

Au Québec, les plus de cinquante ans ne s'y trompent pas : le vieux malaise canadien, comme tant de fois depuis 1867, s'installe dans le pays ; l'opinion de la communauté anglophone se tourne encore une fois — avec inquiétude, agacement ou hostilité — vers l'indomptable communauté francophone, vers cet imprévisible Québec qui n'en finit pas de faire à sa tête. Les indices s'accumulent. Il n'est que de lire dans la presse le courrier des lecteurs et, si l'on habite Montréal, de prêter attention aux propos de nos compatriotes de langue anglaise, de causer avec les commerçants des quartiers à majorité anglophone. L'insatisfaction gronde. L'incompréhension domine. C'est le temps des malentendus, de l'exaspération, des préjugés, de la méfiance.

### Un phénomène viscéral

Cette dégradation du climat sociopolitique préoccupe, inquiète, voire culpabilise une partie de la classe politique et une fraction de la classe intellectuelle. Pour tenter de comprendre ce qui s'y passe vraiment, il faut savoir que l'attachement du peuple québécois à la langue et à la culture s'accroît dès lors que celles-ci apparaissent menacées, même quand elles ne le sont pas en réalité. Il s'agit d'un phénomène viscéral qui échappe presque à l'empire de la raison et que le gouvernement, surtout s'il est libéral, donc suspect de relâchement en matière linguistique, ne pourrait tenter d'infléchir. C'est pourquoi, malgré les promesses faites à la minorité anglophone par M. Bourassa en 1985, malgré le programme du parti, le gouvernement se condamnait à l'échec en 1988 s'il avait simplement mis en œuvre une politique de liberté d'affichage et de prédominance du

français. La même politique, appliquée par le Parti québécois en 1984 ou, à la rigueur, par les libéraux dès leur retour au pouvoir en 1985, aurait pu être acceptable à la majorité. Divers sondages de l'époque en témoignent. Mais, attisé par le militantisme des mouvements de défense du français, le débat s'est amplifié au point que toute libéralisation de la loi 101 s'apparentait aux yeux des nationalistes et de la jeunesse étudiante (en quête de causes mobilisantes) à une véritable trahison. La nervosité et la tension des médias, qui évoquaient déjà le spectre de la crise sociale et politique au lendemain du jugement de la Cour suprême, ont inspiré à la majorité un sentiment de crainte réelle.

### Le doute

Toutes tendances confondues, les classes intellectuelle, universitaire, syndicale et politique du Québec sont dans l'ensemble sensibles au respect des libertés fondamentales. Si le recours à la clause dérogatoire avait eu pour effet de priver la communauté anglophone et les autres minorités d'une « liberté fondamentale », la réaction de la société québécoise eut été différente, malgré la prépondérance des droits collectifs sur les droits individuels chaque fois que l'existence et la protection de la communauté francophone sont en cause.

C'est la conception même des savants magistrats de la Cour suprême qui suscite le doute et la déception au Québec, c'est-à-dire l'interprétation discutable que ceux-ci ont donnée de la relation entre liberté d'expression et liberté d'affichage. Dans les chartes des droits, liberté d'expression vise toujours les discours intellectuels et religieux, la création artistique, la parole et l'écrit politiques, l'œuvre culturelle et sociale.

Dès le 20 décembre 1988, alors qu'il défendait le projet de loi 178 à l'Assemblée nationale au nom du gouvernement, M. Claude Ryan précisait à ce propos que « le discours commercial, c'est-à-dire la promotion et la publicité des produits, des biens et des services dans un but lucratif se rattachent davantage dans mon esprit à la liberté du commerce qu'à la liberté d'expression proprement dite ». Ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, il y revenait dans son intervention du 15 mars.

### Les limites

S'adressant aux Anglo-Québécois, il disait : « Pensez que jamais, à aucun

moment, quoi qu'on ait pu entendre à ce sujet, votre liberté de vous exprimer, de vous regrouper, de manifester vos convictions, de réprimander vos gouvernements, voire de les défaire aux urnes, n'a été le moindre entamée ou mise en question (...) Cette qualité de vie propre au Québec comporte nécessairement l'acceptation de certaines limites à des libertés familiales. Mais les libertés auxquelles certaines limites ont été apportées en matière linguistique ont toujours été jusqu'à ce jour des libertés historiques dont les modalités peuvent s'accommoder des changements de circonstances ; elles n'ont jamais été à ma connaissance, du moins à l'époque moderne, des libertés vraiment fondamentales. »

Telle est donc la réponse du gouvernement du Québec à tous ceux qui lui reprochent de porter atteinte à une liberté fondamentale. En somme, le porte-parole du gouvernement pense que l'obligation d'afficher en français seulement constitue une exception raisonnable en vertu de l'article 1 de la charte prévoyant que les droits garantis par celle-ci pourront être restreints par des règles de droit dont la justification puisse se démontrer dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Mais le plus haut tribunal ayant considéré, dans sa perspective philosophique et sociologique, que la liberté du discours commercial a la même portée que la liberté d'expression, il ne restait plus au gouvernement qu'à utiliser la clause de dérogation, affirmant de la sorte, au sujet des grandes questions politiques et culturelles, la primauté de la démocratie parlementaire sur les tribunaux. Telle est la raison d'être de la clause dite « nonobstant », soupape de sûreté dans une société en pleine évolution.

Mais ne doit-on pas toujours s'incliner devant les jugements de la Cour suprême du Canada ?

« Depuis l'avènement des chartes, répond le professeur Henri Brun, doyen de la Faculté de droit de l'Université Laval, il n'est plus possible qu'il en soit ainsi. La Cour suprême exerce maintenant un rôle éminemment politique, qui ne peut que modifier la perception qu'ont de l'institution les personnes et les collectivités. »

« En l'espèce, il eut été dangereusement frustrant pour la collectivité québécoise que la clause de dérogation n'eut pas existé et ne fût pas utilisée pour écarter un jugement qui mélange les genres et les espèces. La paix sociale passait par la clause de dérogation. » ■

# Montréal et les anglophones du Québec

Gretta Chambers\*

*Si une collectivité anglophone viable veut faire reconnaître son utilité, elle doit asseoir son pouvoir quelque part. La seule solution, c'est Montréal. Par la forme et le fond, elle dépendra de ce que deviendra Montréal.*

**P**our autant qu'on puisse en juger, l'avenir de la collectivité anglophone du Québec est loin d'être en péril. Le Canada anglais a trop investi au Québec pour risquer de disparaître, même à moyen terme. Des générations de Québécois anglophones ont laissé dans cette province leur marque indélébile. Le nationalisme politique de ces 20 dernières années a ébranlé, sans la déloger, une collectivité anglophone qui s'y trouve chez elle, très active. Peu importe ce que l'avenir réserve au Québec français, le fait anglophone n'est pas prêt à laisser aller son investissement dans la province. Pourtant, l'avenir auquel le fait anglais peut s'attendre dépend de la mesure dans laquelle il sera disposé à s'adapter et saura devenir persuasif. Autre facteur qui entre en jeu : l'avenir de Montréal, par la forme et le fond. Enfin vient le problème démographique.

Le taux de natalité n'est pas plus élevé chez les anglophones du Québec que chez leurs compatriotes francophones. Leur poids démographique relatif dans la province diminue sans cesse, à mesure que les lois linguistiques obligent les immigrants à s'intégrer à la majorité francophone. À moins que le taux de natalité des anglophones n'augmente ou que des renforts du Canada anglophone ne viennent à sa rescousse, le Québec « anglais » ne pourra plus compter que sur ses effectifs pour continuer à lutter et survivre.

\*Gretta Chambers est journaliste, diffuseur et commentateur politique à Montréal.

## Pouvoir

Bien qu'il existe des analogies entre les rapports démographiques du Québec et du Canada et ceux du Québec anglophone et du Québec francophone, il existe également une différence fondamentale. Le Canada, malgré les soubresauts de ressentiments qui agitent parfois les Canadiens anglophones, sait très bien qu'il a besoin du Québec pour garder son propre particularisme. Le Québec compte beaucoup, dans cette perception d'un Canada « d'un océan à l'autre ». Le pouvoir du Québec au sein du Canada est politique et va bien au-delà du pouvoir électoral. Par ailleurs, le Québec « français » se passerait bien du Québec anglais. Le pouvoir du Québec anglophone dans la province n'a plus, depuis des générations, de présence sur le plan politique. Le gouvernement du Québec est contrôlé par la majorité francophone depuis bien avant la Confédération. Les Québécois anglophones, traditionnellement, se sont peu intéressés au pouvoir politique : leur pouvoir, et il était considérable, se situait sur le plan économique. Lorsque les Québécois francophones ont envahi le secteur économique, amenant avec eux l'utilisation obligatoire de leur langue, l'anglophonie québécoise sembla subitement perdre sa raison d'être. Les francophones, à mesure qu'ils s'intégraient plus intimement à toutes les facettes de l'économie québécoise, semblaient se donner comme devise l'idée de la comédie musicale *Annie Get Your Gun* : tout ce que vous pouvez faire, nous pouvons le faire, et mieux.

## Amalgame hétérogène

La collectivité anglophone du Québec a

fini par se considérer comme un amalgame hétérogène de personnes dont la langue véhiculaire est l'anglais et qui doivent donc, par besoin et par droit, recevoir des services sociaux, de santé et gouvernementaux dans leur langue, parce que l'anglais est une des langues officielles du Canada. Les anglophones du Québec se regroupent autour de leurs institutions. C'est lorsque ces institutions semblent menacées qu'ils semblent vouloir unir leurs voix. C'est d'ailleurs dans ces institutions mêmes qu'ils semblent menacer certains milieux francophones.

En règle générale, les francophones ne perçoivent pas encore le Québec anglophone comme une alliance diffuse, apolitique et strictement linguistique. Ils ont encore à l'esprit le fait historique anglais. Les institutions anglophones de longue date sont perçues comme des pôles d'attraction des immigrants, des rappels d'une domination autrefois économique et culturelle.

Depuis que l'affirmation francophone a atteint l'âge de raison, avec la Révolution tranquille et le désir de devenir « maîtres chez nous », les chefs intellectuels et politiques du Québec francophone ont diffusé l'idée que l'aspect anglophone du Québec est désormais inutile au développement de la société québécoise. On dirait que le Québec avait encore la hantise de la Conquête et qu'il était déterminé, une fois pour toutes, à réduire le fait anglais à une entité aussi symbolique que possible. Collectivement, les francophones ne sont pas encore prêts à admettre qu'ensemble, les anglophones peuvent jouer un rôle de soutien valable dans l'évolution de la « société distincte ».

Actuellement, ce qui manque le plus aux anglophones québécois, c'est le pouvoir. Aucun accommodement, même le silence total, ne suffirait, par lui-même, à gagner totalement la confiance de la majorité francophone. Le Québec anglophone se retrouve dans une impasse. Doit-il devenir simplement une autre minorité linguistique traditionnelle, thésauriser sur ses garanties constitutionnelles, lorsqu'elles ne peuvent être écartées, afin de protéger ses droits acquis, et utiliser son influence là le nombre le justifie, pour élire à l'occasion un ou deux députés à l'Assemblée nationale ou à la Chambre des communes ? Doit-il plutôt élargir ses horizons et se trouver une vocation provinciale ?

Si les Québécois anglophones n'étaient pas plongés dans une sorte de crise d'identité politique issue de la



décision du premier ministre Bourassa de ne pas respecter entièrement la décision de la Cour suprême sur la langue de l'affichage commercial, l'avenir de leur collectivité s'annoncerait bien meilleur. Le débat sur la loi 178 a fait surgir beaucoup de ressentiments historiques et de craintes tardives qui obscurcissent les perspectives. Par contre, sur le terrain, les Québécois, qu'ils soient francophones ou anglophones, travaillent ensemble et y parviennent de mieux en mieux d'année en année.

### Une culture montréalaise

Nous voyons se dessiner ce que nous pourrions appeler « une culture montréalaise », beaucoup plus flottante et cosmopolite, qui laisse tomber les vieux schèmes d'autrefois, où le français et l'anglais occupaient des places bien précises. Cette tendance vers l'absorption individuelle est importante, pour favoriser non seulement le bien collectif éventuel de la collectivité anglophone, mais également le développement de Montréal.

Montréal est le centre du fait anglais au Québec. C'est également le moteur de l'économie et du dynamisme culturel de la province. Ainsi va Montréal, ainsi va la province. Les anglophones québécois ont un intérêt énorme dans Montréal. Si seulement ils s'en prévalent, ils se rendront, à eux mêmes et à la province, un service énorme. La liste des choses qui doivent se dérouler à Montréal est trop longue pour la donner ici. Qu'il suffise de dire qu'une présence anglophone, par opposition au fait anglais, n'est pas perçue comme une intrusion dans les milieux d'affaires. Dans la mesure où l'anglais n'essaie pas de prendre toute la place, les francophones sont de plus en plus nombreux à percevoir son utilité pour l'élargissement de la portée du Québec

dans le monde anglophone dont la province a besoin pour trouver des marchés, des idées, du savoir-faire, des technologies, tous les types d'échanges des temps modernes.

Cependant, si une collectivité anglophone viable veut faire reconnaître son utilité, elle doit asseoir son pouvoir quelque part. La seule solution est Montréal. La difficulté est que Montréal a très peu de pouvoir sur elle-même.

Malheureusement, au Canada, les municipalités sont les créatures des provinces. Celles qui ne sont pas des capitales et qui ne jouissent donc pas du statut de siège du gouvernement doivent lutter davantage pour leur propre identité. Montréal a, au fil des ans, glissé de plus en plus sous la tutelle du gouvernement du Québec. C'est ce qui doit changer, pour que Montréal devienne une pièce importante de l'échiquier international, ce à quoi la destinent ses ressources humaines et matérielles. Chaque jour qui passe, c'est ce que se font répéter les Montréalais francophones ; faire de Montréal une puissance commerciale, économique et culturelle est une bataille politique à laquelle les anglophones peuvent participer autant que les francophones, car leurs objectifs et motivations sont analogues.

L'ennemi commun des anglophones et des francophones qui veulent continuer à faire de Montréal une ville internationale, c'est sans doute la mentalité bureaucratique de la capitale, Québec, qui a une perception bien particulière de la société québécoise : le Québec doit conserver sa pureté culturelle, sinon il s'expose à la déchéance, voire à la disparition pure et simple. C'est une attitude élitiste, si souvent réaffirmée par les meneurs de l'opinion publique qu'elle est devenue en

quelque sorte un dicton.

Les anglophones du Québec ont tout intérêt à ce que la région métropolitaine de Montréal conserve la balance du pouvoir, au lieu de le laisser entre les griffes de législateurs chauvins, las d'une ville qui, à leur avis, a un passé trop anglophone et un présent trop multiculturel. Si Montréal fondait sa valeur économique et culturelle sur les mêmes barèmes que les politiques québécoises, le Québec anglophone ne serait pas menacé par un environnement hostile.

Francophones et anglophones ont prouvé qu'ils pouvaient travailler ensemble efficacement, dans l'administration de la Communauté urbaine de Montréal. Il nous faut maintenant une vision commune de cette ville, une vision qui tient d'abord compte de ses besoins, de ses exigences et de son avenir, et non de la protection des pâturages linguistiques.

Dans ce contexte, le Québec anglophone pourrait se doter de certaines capacités. Il deviendrait promoteur, plutôt que d'être constamment qualifié d'empêcheur de tourner en rond. Et puis, tout comme les minorités francophones des autres régions du pays ont commencé à figurer beaucoup mieux dès que le Québec français est devenu une force à ne pas négliger, les avant-postes éloignés du Québec anglais, les collectivités situées en dehors de l'Île, la Rive sud, les Cantons de l'Est, l'Outaouais et la Gaspésie en bénéficieraient. Ces régions auraient quelqu'un qui parlerait pour eux, pourvu, bien sûr, que l'ensemble des Montréalais puissent négocier leur propre unité et obtenir un certain niveau de contrôle sur les infrastructures et le fonctionnement de l'Île.

Si Montréal réussit à réaliser à nouveau son potentiel, il y aura de la place pour tout le monde. ■

# Défilés et manifestations à Montréal

*L'Est, c'est l'Est ;  
L'Ouest, c'est l'Ouest ;  
Face à face, tous les deux  
Ils ne pourront se rencontrer  
Que lorsque la Terre et les Cieux  
Se retrouveront au Jugement dernier.*

*Rudyard Kipling  
(traduction libre)*

**I**l n'y a pas eu de collision entre les manifestants de l'est et ceux de l'ouest descendus par ce beau samedi de printemps dans les rues de Montréal.

Provenant du bastion francophone traditionnel de l'est de la ville, 60 000 protestataires chantaient des slogans, précédés de fleurdelisés claquant au vent. En marche vers l'ouest, ils réclamaient un « Québec français... ».

Ce même après-midi du 12 mars, des milliers d'autres Montréalais des

enclaves anglophones de l'ouest de la ville ont envahi les rues, non pas pour manifester, mais pour sauvegarder une tradition face à une société bouleversée par le changement.

Organisé par le très militant Mouvement Québec Français, le rassemblement francophone visait à fustiger le premier ministre Robert Bourassa qu'on accusait d'avoir « sapé » la *Charte de la langue française* du Québec avec sa loi 178 sur l'affichage « à l'intérieur et à l'extérieur ».



Le défilé dans l'ouest — rien de plus que le défilé de la Saint-Patrice qui a lieu depuis des années à Montréal — est apparu aux yeux de certains comme une contre-manifestation d'Irlandais aguerris et de leurs amis en vue de rappeler, de façon un peu pathétique, qu'ils existent toujours.

Même s'ils empruntaient un itinéraire différent, ces deux défilés suivaient une trajectoire convergente et l'on s'est inévitablement demandé ce qui se produirait s'ils s'étaient retrouvés face à face.

L'affrontement n'a toutefois pas eu lieu.

Renforcés par un solide contingent d'étudiants de l'Université du Québec à Montréal, les manifestants de la langue ont abouti au Champ-de-Mars, à l'ombre du balcon où, un fatidique soir de juillet, Charles de Gaulle a lancé son fameux « Vive le Québec libre ! », contribuant ainsi à l'effervescence politique des années 1960.

Les manifestants ont alors exigé non seulement que l'on mette fin à toute érosion de la loi 101 que ce soit par des décisions de la Cour suprême ou des mesures législatives de conformité, mais aussi qu'on retourne sans équivoque à l'inflexibilité prévue à l'origine dans la charte par les penseurs du Parti québécois : le français seulement.

Les envolées oratoires ont été loin d'atteindre celle de Gaulle, mais Jacques Parizeau le chef de l'opposition au bord des larmes, a déclaré lors d'entrevues télévisées que la manifestation réchauffait le cœur de tous les Québécois francophones bien pensants.

Le défilé des Irlandais quant à lui a fait son bonhomme de chemin avec son bon vieux ton à demi-drôle, jusqu'à ce que participants et spectateurs s'en aillent noyer leur nostalgie dans les brasseries du coin.

Les anciens n'ont pu s'empêcher de se rappeler l'époque plus innocente il y a quelques décennies alors que les deux principaux défilés qui se déroulaient dans les rues de Montréal étaient celui de la Saint-Patrice du 17 mars et celui de la Saint-Jean-Baptiste du 24 juin.

À Montréal, l'est et l'ouest se sont en fait rencontrés... Si ce n'est que pour une brève période de retrouvailles marquées au coin de la bonne humeur alors qu'anglophones et francophones s'entraident à célébrer leurs saints patrons respectifs.

Nous avons bien sûr tous mûri. Maintenant, ce sont des choses plus sérieuses qui nous préoccupent. Et nos voisins aussi.

H.W.

# Le Rapport annuel 1988

Peter Cowan\*

*Le rapport réaffirme l'appui aux minorités de langue officielle, dresse un aperçu statistique et analytique de leur situation actuelle et évalue les points forts et les faiblesses du bilinguisme fédéral.*

**L**e Rapport annuel 1988 du commissaire aux langues officielles trace une démarcation entre les deux premières décennies de promotion du bilinguisme officiel et les politiques linguistiques qui nous mèneront au tournant du siècle.

Le Canada est une société très différente de ce qu'elle était en 1969, année où a été adoptée la première *Loi sur les langues officielles*. Les objectifs fondamentaux du bilinguisme officiel demeurent, mais la *Loi sur les langues officielles de 1988* établit les fondements de lignes de conduite conçues pour une société changeante. Dans son rapport, M. D'Iberville Fortier trace la voie à suivre.

Dans un chapitre intitulé « Les clés du succès : pour un plan directeur », M. Fortier précise de quelle façon l'accord du lac Meech jette les bases permettant au fédéral et aux provinces de raffermir le statut des minorités de langue officielle.

## Lignes directrices au gouvernement

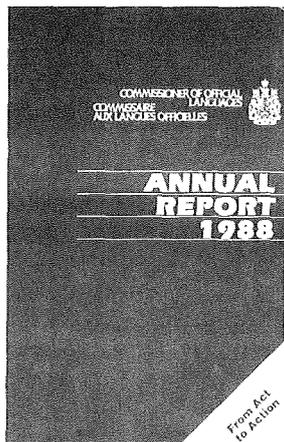
Selon lui, le Cabinet devra formuler soigneusement et adopter bientôt le règlement qui donnera sa valeur pratique à la nouvelle *Loi sur les langues officielles*.

« En effet, écrit M. Fortier, nous estimons que malgré les améliorations que comporte la *Loi sur les langues officielles de 1988*, il est peu probable qu'elle produise de grands changements tant que la volonté de promotion exprimée dans le préambule ne se traduira pas par un leadership, un

\*Peter Cowan, d'Ottawa, est conseiller en affaires publiques et, à titre de journaliste, il suit l'évolution du bilinguisme depuis le début des années 1960.

esprit, une direction, des structures et des règles qui lui donneront toute sa signification. »

Il constate que la langue anglaise n'est pas menacée au Québec, mais il ajoute que, par contre, cela ne signifie pas que la collectivité de cette expression ne l'est pas, quelles que soient les raisons.



Il précise que la collectivité anglophone du Québec est affaiblie par une démographie qui joue contre elle. Il aurait été préférable que le premier ministre Bourassa protège la prédominance du français sans recourir à la clause nonobstant, choisissant ainsi de limiter les droits fondamentaux.

Les objectifs de base du bilinguisme officiel demeurent, mais la loi de 1988 sur les langues officielles établit les fondements de politiques linguistiques adaptées à une société en mutation. Elle raffermir les pouvoirs du commissaire en insistant sur son rôle de protecteur linguistique et lui donne de meilleurs moyens de recourir au système judiciaire pour corriger les griefs linguistiques.

## Rôle de protecteur

Dans l'ensemble du rapport, M. Fortier

dit nettement qu'il est décidé à être avant tout un protecteur linguistique.

Il insiste sur l'importance du rôle du gouvernement fédéral, par l'intermédiaire des institutions comme le Secrétariat d'État, pour encourager les provinces et appuyer leurs programmes en faveur des minorités de langue officielle.

Le chapitre des plaintes déborde d'histoires d'horreur. À propos de la fonction publique, le commissaire précise les points forts et les faiblesses et, en un tournemain, fait éclater le mythe répandu dans certains milieux et selon lequel les francophones aient infiltré et pris la Fonction publique fédérale.

Sous ce rapport, M. Fortier est fidèle aux traditions établies par ses prédécesseurs.

## Le plan directeur

Les orientations nouvelles se trouvent dans le « Plan directeur ». Tout en reconnaissant que la forme définitive du règlement et son application relèvent du gouvernement, M. Fortier formule les recommandations suivantes :

- l'adoption dans les meilleurs délais d'une réglementation reflétant la lettre et l'esprit de la loi ;
- la mise au point d'un programme de communications permanent au niveau politique et administratif s'adressant aux Canadiens en général et aux gestionnaires et employés fédéraux en particulier, afin que chacun soit au fait de ses droits, de ses obligations et de la politique du gouvernement ;
- l'octroi de ressources adéquates pour les programmes de langues officielles ;
- des études appropriées, par le gouvernement fédéral, qui lui permettront de s'assurer que ses politiques et pratiques contribuent au mieux à la concrétisation des objectifs de la loi ;
- l'étude suivie, par le gouvernement fédéral, de l'effet de la privatisation sur les prestations de services dans les deux langues officielles, pour garantir le maintien des progrès enregistrés et le respect des obligations linguistiques ;
- l'étude suivie, par le gouvernement fédéral, en collaboration avec le gouvernement du Québec et les autres parties intéressées, des réper-

cussions du libre-échange sur la langue et la culture françaises au Canada et l'adoption des mesures compensatoires qui pourraient s'imposer ;

- appui aux efforts des organismes fédéraux à vocation culturelle, dans la protection et la promotion de l'identité linguistique et culturelle du Canada ;
- l'adoption de mesures pour assurer la plus grande harmonisation possible des engagements nationaux pris à l'égard des deux langues officielles et de la politique du gouvernement fédéral en matière de multiculturalisme ;
- au gouvernement fédéral de proposer aux provinces l'adoption, au cours d'une prochaine conférence constitutionnelle, d'une formule visant à appuyer le développement des minorités francophones et anglophones et à réduire l'écart actuel entre le statut de nos deux langues officielles à travers le pays en étendant la prestation des services dans leur langue aux minorités de langue officielle.

La décision du gouvernement de privatiser, en recourant à la sous-traitance ou à la vente de sociétés d'État, impose de nouveaux défis pour ce qui est de garantir le respect des droits linguistiques.

Le libre-échange aura des incidences profondes sur la vie des Canadiens. Il est opportun qu'on envisage d'en surveiller les effets sur le français.

Il était temps qu'on réclame une formule constitutionnelle garantissant le respect des droits des minorités de langue officielle.

En outre, nous nous dirigeons vers une période de changement, il est donc opportun de mettre en place un programme permanent de communications pour faire connaître aux Canadiens leurs droits et obligations en vertu de la nouvelle loi.

Dans son Rapport annuel 1988, M. Fortier réaffirme son appui aux minorités de langue officielle. Il dresse un aperçu statistique et analytique de leur situation, évalue les points forts et les faiblesses du bilinguisme fédéral et nous aide à nous situer, en nous rappelant nos réussites et nos échecs des deux dernières décennies en matière de bilinguisme.

Cependant, aspect plus important, il trace la voie à suivre. ■

## Le Rapport annuel vu par les médias

# La vérité est quelque part, mais où ?

Tom Sloan

**L**e titre, inspiré du poète William Cowper, décrit bien les réactions des éditorialistes canadiens au Rapport annuel 1988 du commissaire aux langues officielles, des réactions tantôt cyniques, tantôt belliqueuses et parfois presque flatteuses. Outre ces réactions, les médias se sont longuement attachés à comparer la façon dont le Québec traitait cette année sa minorité anglophone, par rapport à l'an dernier, car dans son précédent rapport, le commissaire posait le constat que, pour promouvoir le français, il n'était pas nécessaire de rabaisser l'anglais. Le gouvernement du Québec s'est officiellement insurgé contre ces propos du commissaire, les qualifiant d'attaques injustifiées contre la politique linguistique de la province.

### Les anglophones minoritaires

L'un des éditorialistes les plus cyniques était George Springate, du *Montreal Daily News*. « Chat échaudé craint l'eau froide... le commissaire aux langues officielles du Canada s'est fait rappeler à l'ordre, l'an dernier, lorsque l'Assemblée nationale du Québec lui a adressé un blâme officiel... il n'est guère plus maintenant qu'un faible et timide fonctionnaire. Il a perdu son mordant. » Le *Toronto Star* abondait dans le même sens : « ... le cerbère a été dompté ». Au journal *Le Droit* d'Ottawa, Adrien Cantin parlait du « rapport d'un chat échaudé... qui tend une patte timide et dégriffée au gouvernement fédéral et aux provinces ».

Dans *La Presse* de Montréal, Pierre Vennat tenait des propos légèrement différents : « Cette fois, M. Fortier a essayé d'être un peu plus nuancé. » Pourtant, c'était précisément ces nuances qui gênaient l'*Edmonton Sun*. « Dans son rapport, M. Fortier précise que même si l'anglais n'est pas menacé au Québec, il est possible que les anglophones eux-mêmes se sentent en danger. Cela veut dire qu'il faut traiter la langue avec ménagement, mais qu'on peut harceler ceux qui la parlent,

les humilier, les priver de leurs droits constitutionnels. »

Au quotidien *Ottawa Citizen*, on était d'un avis opposé. « Avec la même franchise qui l'a mis dans l'eau chaude l'an dernier... le commissaire analyse les enjeux et les forces en présence, tandis que le premier ministre Robert Bourassa essaie, avec sa loi 178, de réaliser la quadrature du cercle des droits linguistiques collectifs et individuels. »

À Montréal, *The Gazette* donnait un son de cloche analogue. « Même si le commissaire a été momentanément déconcerté » par ce qui s'est passé l'an dernier, « il n'a pas fait l'erreur de revenir sur ses paroles, qui demeurent aussi pertinentes actuellement qu'elles l'étaient à l'époque. »

Sur les questions plus générales soulevées dans le rapport à propos des droits des minorités dans l'ensemble du pays, les divergences d'opinions étaient parfois profondes, notamment dans l'Ouest.

### Les francophones minoritaires

Dans le premier camp se trouvait le *Times-Colonist* de Victoria, qui disait tout simplement que le commissaire était « coupable d'avoir minimisé les mesures répressives du Québec à l'égard des droits des anglophones et... d'avoir été injustement dur dans ses critiques à l'endroit de la Saskatchewan et de l'Alberta ». Selon l'éditorialiste, compte tenu du petit nombre de francophones touchés, ce serait « du gaspillage » que ces deux provinces fassent davantage pour le français. Quant à l'avenir, « l'acceptation et l'utilisation des deux langues ne se réaliseront vraiment qu'avec le temps, et seulement si les Canadiens sont disposés à accepter l'idée ; les gouvernements ne réussiront jamais à imposer le bilinguisme, peu importe les efforts et l'argent qu'ils y consacrent ».

Dans l'autre camp, nous trouvons l'*Edmonton Journal*, ainsi que le *Star-Phoenix* de Saskatoon. Voici ce qu'on pouvait lire dans le *Journal* : « L'objet n'est pas de faire avaler de force le bilinguisme aux Albertains ; c'est plutôt

la mince présence francophone... qui est fragile et menacée. Les Canadiens qui croient que le passé et l'avenir du pays reposent sur la coopération des deux cultures fondatrices uniront leur voix à celle de M. Fortier pour réclamer un leadership national qui semble actuellement faire défaut. » Les deux journaux appuient expressément une intervention rapide. Dans un éditorial intitulé : « Les remarques de M. Fortier doivent être prises en compte », le rédacteur du *Star-Phoenix* écrivait ceci : « L'appel lancé par M. Fortier en faveur d'un examen de conscience national et d'une conférence constitutionnelle dont l'objectif serait d'élargir les services aux minorités de langue officielle arrive certainement fort à propos. Autrement, cette tendance à crier à la répression dans tel ou tel secteur pour justifier des mesures rétrogrades dans un autre deviendra un cercle vicieux. »

Et à l'*Ottawa Citizen*, on ajoutait : « Il propose un plan directeur pratique et réfléchi de revitalisation de l'ensemble du programme des langues officielles. »

Au Québec, Paul-André Comeau, rédacteur en chef du journal *Le Devoir* de Montréal, avait certainement trempé sa plume dans l'encens, lorsqu'il écrivait : « En reconnaissant la menace qui pèse sur le français au Québec, le commissaire refuse d'assimiler la situation de la minorité anglophone de la province à celle de la diaspora francophone du reste du pays. Il reconnaît expressément l'asymétrie des rapports qui existent entre ces deux groupes linguistiques au Canada. »

Selon Martine Corriveau du quotidien *Le Soleil* de Québec, la leçon principale du rapport est que, pour survivre à l'extérieur du Québec, les francophones doivent compter sur le bilinguisme. « Fort heureusement, les Canadiens francophones apprennent l'anglais et le parlent, car si nous devions compter sur les anglophones du pays, le bilinguisme canadien serait une véritable farce. »

### À l'aide !

De l'Alberta, un cri de détresse, celui de l'hebdomadaire d'Edmonton *Le Franco-Albertain* et de son rédacteur, Guy Lacombe : « Le rapport annuel de M. Fortier nous paraît être une analyse exhaustive et honnête, mais les Franco-Albertains ne peuvent y trouver la consolation dont ils auraient peut-être besoin, compte tenu des revers et des répressions qu'ils ont dû subir depuis deux ans. Par contre, le document leur offre une nouvelle occasion d'appeler à l'aide. Cependant, qui va les entendre ? » ■

## Défense du français et service de l'universel \*

(...) La question de la langue s'inscrit au cœur de notre identité et son destin se confond avec celui du Québec : convenons qu'il en va ainsi pour chaque peuple, mais de façon plus évidente, et peut-être plus douloureuse, chez nous en raison de notre cheminement historique et du contexte où nous devons poursuivre notre aventure collective. Il semble à divers signes qu'à l'occasion du débat sur la langue de l'affichage commercial, l'opinion publique ait senti confusément peut-être mais profondément qu'une politique linguistique constitue un ensemble qui a sa propre dynamique, ses propres exigences, dont les divers éléments sont également nécessaires parce qu'interdépendants. Cette prise de conscience appelle dès lors une persévérance dans l'action et une cohérence dans les comportements que nous n'avons pas toujours démontrés. Nous sommes plus enclins aux manifestations et aux pétitions qu'à l'effort quotidien au ras-du-sol, plus sensibles à la ferveur des grands rassemblements qu'inclinés à l'humble ténacité des jours ordinaires, aussi prompts à l'abattement qu'à l'enthousiasme, constamment partagés entre l'élan et la retombée.

La politique de la langue, c'est fondamentalement une politique de l'identité et c'est pourquoi elle rejoint tous les aspects de la vie collective dans un dessein exigeant, dont les implications sont d'ordre culturel. Ces implications commandent des choix dont le premier pour nous, aujourd'hui, concerne notre volonté de durer comme peuple, c'est-à-dire une nette et prompte reprise de la natalité, faute de quoi nous ne mènerons que des combats d'arrière-garde. Clamer sa volonté d'un Québec français sans être angoissé par le drame de la dénatalité, sans avoir le souci d'une politique nataliste vigoureuse et en faire une priorité, c'est manifester une redoutable incohérence. Où seront demain les locuteurs de cette langue que l'on prétend défendre et, à travers elle, la culture qu'elle exprime, l'identité qu'elle illustre ? Si l'immigration peut représenter un appoint utile (à la condition d'être sélective et maîtrisée), elle ne saurait d'aucune manière constituer la réponse à la crise démogra-

pique (et aux autres crises dont celle-là est la traduction). Un peuple dure et se sauve par lui-même : il a déjà abdiqué s'il s'en remet à autrui du soin de le perpétuer.

La cohérence, dans le comportement en matière linguistique, c'est aussi le souci de la qualité de la langue et le respect qu'on y porte. À cet égard, il y a lieu de regretter que, voici dix ou douze ans, la loi 101 n'ait pas eu son pendant dans une autre loi, relative celle-ci à la qualité du français et qui eut concerné au premier chef l'enseignement mais aussi l'administration et l'ensemble des services publics. Il convient de saluer les initiatives prises l'an dernier par le ministre de l'Éducation à ce propos, en souhaitant qu'elles marquent le point de départ d'un redressement durable. Il y a lieu de se réjouir aussi de la prise de conscience des universités et des collèges, même tardive, et de premières mesures propres au moins à enrayer le processus de dégradation.

En plus de reconnaître par les choix fondamentaux et dans l'action quotidienne que le salut de la langue conditionne l'avenir du peuple québécois, il importe de situer cet effort permanent dans une perspective universelle, comme partie d'un combat qui concerne désormais la plupart des langues et des cultures. Car la grande affaire, la grande querelle à l'échelle du monde, dans les années qui viennent, consistera dans la sauvegarde des identités culturelles, face à la montée accélérée de l'uniformisation. L'Europe même, l'Europe occidentale, voit monter les périls et se trouve en première ligne. On redécouvrira, peut-être trop tard, que le véritable internationalisme réside dans la connivence généreuse des patries ardentes et des cultures singulières. La sauvegarde de la diversité culturelle est la condition première de la liberté des peuples comme de celle des individus, l'unique moyen de faire échec à une forme inédite de vassalisation et à une sorte de désert spirituel. Voici venir l'affrontement entre l'uniforme et l'universel.(...)

\*Extrait d'un texte de M. Jean-Marc Léger, politologue-journaliste et haut fonctionnaire du ministère de l'Éducation du Québec.



# Renseignez-vous

Le commissaire a pris récemment diverses initiatives afin de vous tenir au courant des questions relatives aux langues officielles. Imprimés, publicité et documents audiovisuels, voilà autant de moyens pris pour répondre aux besoins d'information des Canadiens et des Canadiennes.

Il existe divers produits qui facilitent la compréhension de la *Loi sur les langues officielles* de 1988, notamment deux brochures, un résumé des principaux aspects de la loi et le texte intégral de celle-ci.

La première brochure, *La nouvelle Loi sur les langues officielles*, est destinée à la population en général, l'autre, intitulée *La nouvelle Loi sur les langues officielles et les collectivités minoritaires*, explique de quelle façon le commissaire, en tant qu'ombudsman, veille à ce que les droits des minorités de langue officielle soient protégés.

Le Rapport annuel est une véritable mine de renseignements sur l'histoire, les besoins et les progrès en matière de langues officielles. Les trois extraits du Rapport 1988 : *L'enseignement de la langue seconde : jeter des ponts*, *Les droits linguistiques : l'arbre et ses fruits* et *Les minorités : le nombre et l'esprit* vous seront utiles comme documents de référence.

## 25 000 plaintes !

C'est le nombre de plaintes reçues au Commissariat aux langues officielles depuis 1970. Dans un tiré à part du numéro 26 de *Langue et Société*, nous reproduisons un éditorial du commissaire dans lequel il traite de son rôle de protecteur linguistique et donne des exemples types de plaintes reçues au commissariat. On y trouve également les adresses et numéros de téléphone des agents de liaison du commissaire.

## Annonces et cahiers supplémentaires

Le commissaire a lancé une campagne en vue de renseigner les Canadiens et les Canadiennes sur la nouvelle *Loi sur les langues officielles*. Trois annonces ont été publiées dans les journaux francophones et anglophones. Par l'intermédiaire des journaux des minorités officielles, on a distribué partout au Canada des suppléments sur la loi, préparés en collaboration avec l'Association of Quebec English Media et l'Association de la presse francophone hors Québec.

## Une image vaut mille mots !

*Deux langues, un pays* : une nouvelle bande vidéo explique divers aspects de la Loi sur les langues officielles. C'est un instrument utile en classe et au cours d'ateliers, de colloques, de séances de formation et d'information, un heureux mélange de prises de vues sur le vif, d'animation et de graphiques intéressants. Une carte géographique animée du Canada relate l'histoire des langues officielles au pays. On y explique les droits et obligations de chacun en matière linguistique, et on y présente le commissaire. Ce document est offert en versions française et anglaise et s'accompagne d'un guide d'utilisation.



## Agendas et mur magique

La jeunesse canadienne mérite une attention toute spéciale. L'*Agenda*, qui a déjà reçu un prix, a été légèrement modifié et sera distribué dans le réseau scolaire cet automne. Il est destiné aux jeunes de la onzième année.

Une autre bande vidéo, *Le mur magique*, fera les délices des moins de huit ans qui pourront suivre les aventures de Julie et de Daniel, deux personnages animés à l'allure d'oiseau qui apprennent à communiquer et se lient d'amitié, bien qu'ils ne parlent pas la même langue. Cette bande de dix minutes réalisée par Hinton Animation Studios, créateur de la série télévisée *Les amis ratons*, est elle aussi accompagnée d'un guide d'utilisation.

## D'autres renseignements ?

Téléphonez au Commissariat aux langues officielles, à Ottawa, au numéro :

(613) 992-LANG ou  
composez sans frais :

Bureau de l'Atlantique :  
1-800-561-7109

Bureau du Québec :  
1-800-363-0628

Bureau de l'Ontario :  
1-800-387-0635

Bureau du Manitoba et de  
la Saskatchewan :  
1-800-665-8731

Bureau de l'Alberta, de la Colombie-  
Britannique, des territoires du Nord-Ouest  
et du Yukon :  
1-800-661-3642.

**L'encart inséré dans le présent numéro  
vous propose la liste complète de nos  
documents.**

# La fragilité de la culture franco-ontarienne

Sarah Hood

*Il faudra des efforts persistants et des politiques de longue haleine pour rejoindre tous les francophones.*

**C**inq provinces ont un conseil des arts qui accorde des subventions aux artistes et aux organismes artistiques, mais le Conseil des Arts de l'Ontario est le seul qui ait une section consacrée au soutien de la culture française. Le Bureau franco-ontarien a été créé en 1970, à la suite du Rapport Saint-Denis publié l'année précédente, étude suscitée par la constatation que seulement six groupements francophones avaient demandé une subvention au conseil depuis sa fondation en 1963.

*Langue et Société* s'est entretenu avec Jeanne Sabourin, responsable du Bureau franco-ontarien, sur la composition du conseil et sur son rôle de promoteur de la culture franco-ontarienne. Mme Sabourin, elle-même actrice de métier, a tenu des rôles importants du répertoire de Frederico Garcia Lorca, Michel Tremblay et Tennessee Williams. Son expérience professionnelle a affermi ses vues sur le rôle de l'artiste dans la vie de la collectivité francophone.

*Langue et Société : Comment fonctionne le Bureau franco-ontarien du Conseil des Arts de l'Ontario ?*

**Jeanne Sabourin :** La première chose que j'aimerais dire à propos du conseil, c'est qu'il est autonome. Nous recevons notre budget du ministère de la Culture et des Communications, mais le conseil existait avant le ministère. C'est probablement l'organisme le plus autonome et le plus indépendant qui soit.

Il compte six bureaux qui s'intéressent à des disciplines comme la littérature et la musique. Il en compte quatre autres, qui sont multidisciplinaires : Arts et Éducation, Développement des arts communautaires, Bureau des

tournées et celui des Affaires francophones. On peut dire que le Bureau franco-ontarien ressemble à un mini-conseil des arts, en ce sens que nous nous intéressons à de nombreuses disciplines.

Nous fonctionnons d'après deux principes de base. Nous avons de nombreux programmes, mais ils portent avant tout sur des disciplines où la langue joue un rôle important, ou encore des disciplines pour lesquelles le lien entre l'artiste et l'organisme est vital. Par exemple, il peut se trouver des artistes du visuel qui n'ont aucune galerie ; il peut y avoir des auteurs dramatiques qui écrivent des pièces, mais que faire sans théâtre... ?

Avec l'arrivée de la *Loi sur les services en français* en Ontario, qui garantit le droit de tous les francophones à recevoir des services égaux, l'existence même de notre bureau a été remise en question. La communauté artistique dit non : s'il existe un programme spécialement conçu pour la communauté artistique, il doit se poursuivre. Mais nous surveillons les programmes de près. Nous ne tenons pas absolument à reproduire tous les programmes offerts par d'autres que nous, mais nous n'acceptons pas non plus de discrimination envers qui que ce soit. Une des difficultés que nous rencontrons, c'est que les deux populations sont de taille très différente. Les budgets ne peuvent certainement pas être les mêmes. Pour continuer à bien desservir la collectivité, nous favoriserons une meilleure coopération au sein du conseil. Nous avons déjà des exemples sous les yeux ; ainsi, le Bureau des tournées collabore étroitement avec nous. Cela pourrait donner d'excellents résultats.

— *Quels rapports y a-t-il entre le sou-*

*tien des arts et le soutien de la collectivité de langue minoritaire officielle ?*

— Ce qui distingue les francophones des autres Ontariens, n'est-ce pas la langue et la culture ? Que nous reste-t-il du 17<sup>e</sup> siècle, mis à part Molière, les livres et les chansons ? Je considère les manifestations artistiques comme des explosions créatrices. Elles peuvent nous servir de miroir, elles peuvent nous révéler nos conditions de vie, mais je crois également qu'il est absolument nécessaire que nos jeunes puissent se reconnaître et s'enorgueillir de ce qu'ils font. La culture franco-ontarienne n'en est qu'à ses débuts. Elle s'invente elle-même, elle est récente.

Le théâtre est probablement la discipline la plus développée jusqu'ici, et c'est une discipline où la langue prend une importance capitale. Lorsque les auteurs dramatiques franco-ontariens sont joués à Montréal, les critiques sont portés à scruter la langue, qui est différente du français québécois, peut-être plus américaine. On affirme qu'elle est plus saccadée, qu'elle utilise des phrases plus courtes ; elle est rythmée mais son rythme est très moderne.

Ce qui me fascine le plus, c'est le créateur, celui qui puise dans son expérience ontarienne. La création me semble très importante pour l'identité. Les pièces ne portent pas toujours sur la population franco-ontarienne, même s'il y en a quelques-unes, mais il y en a d'autres qui, comme *Le Chien*, n'ont rien à voir en fin de compte avec la langue. Ces artistes rayonnent au-delà des frontières de l'Ontario. Ils sont joués à Montréal ; ils rejoignent un très large auditoire.

— *Quels obstacles prévoyez-vous à l'épanouissement de la langue et de la culture françaises en Ontario ; comment votre bureau les surmontera-t-il ?*

— Les créateurs viennent surtout des villes. Et il est parfois difficile d'atteindre les francophones qui sont disséminés. Il faudra des efforts persistants et des politiques de longue haleine pour tous les rejoindre. Nous devons créer des habitudes auprès des auditoires potentiels. On pourrait sans doute attirer un plus large auditoire, par exemple, les étudiants en cours d'immersion qui finiraient par connaître assez bien la langue et manifester assez d'intérêt pour pouvoir participer. Malgré tout, notre culture est fragile. Nos institutions culturelles sont fragiles, et elles ne sont pas très nombreuses. Je crois que ce sont les artistes qui insufflent la vie à notre culture. ■

## Victoire scolaire partielle en Nouvelle-Écosse

Un groupe de parents francophones de Sydney en Nouvelle-Écosse obtient partiellement gain de cause le 29 mars en Cour d'appel : celle-ci vient en effet de renverser en partie le jugement rendu en août dernier dans lequel le juge de première instance estimait que le tribunal ne devait pas intervenir en l'absence de mauvaise foi, de parti pris ou d'injustice dans le refus ministériel d'accorder des classes, une école ou un établissement de langue française pour une cinquantaine d'enfants. Ce nombre ne justifiait pas aux yeux du juge l'octroi des services demandés. Mais la Cour d'appel maintient la décision initiale que ce nombre ne justifie pas la mise sur pied d'un établissement distinct.

La Cour d'appel émet cependant une ordonnance en vertu de l'article 24 de la *Charte canadienne des droits et libertés* statuant que ces requérants ont le droit de faire instruire leurs enfants aux niveaux élémentaire et secondaire dans la langue de la minorité francophone de la Nouvelle-Écosse et ceci sur les fonds publics.

Même si les modifications apportées à la loi scolaire en 1981 pour prévoir l'établissement d'écoles acadiennes font une distinction, et traitent à certains égards les enfants acadiens d'une manière différente des enfants de la majorité anglophone, cette distinction ne constitue ni une inégalité, ni une discrimination illicite à leur endroit. La Cour se dit cependant d'accord avec les requérants pour estimer que la qualité de l'enseignement dans ces écoles doit être égale à celle fournie aux élèves anglophones.

Le tribunal invite enfin les requérants à se présenter à nouveau devant la Cour pour la faire statuer sur toute action prise par la province dans la mise en œuvre du jugement qui ne serait pas conforme à la déclaration du tribunal. Ceci devrait donc les rassurer.

J.R.

## Programme d'études uniforme au Québec

# Constitutionnel, dit la Cour suprême du Canada

**P**ar un jugement majoritaire, la Cour suprême du Canada rejetait le 17 mars l'appel de quatre organismes représentant les commissions scolaires protestantes du Québec, qui contestaient la constitutionnalité de deux règlements du ministère de l'Éducation établissant un programme d'études uniforme pour toutes les matières non confessionnelles dans l'ensemble des écoles du Québec.

La Cour a statué majoritairement qu'aux termes du par. 93(1) de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la province a compétence exclusive pour légiférer en matière d'éducation, mais qu'elle ne peut préjudicier à un droit ou à un privilège relatif aux écoles confessionnelles, que conférait à une classe particulière de personnes une loi en vigueur au Bas-Canada lors de l'Union. Ce paragraphe 93(1) protège non seulement les aspects confessionnels des écoles confessionnelles mais aussi tous ceux qui sont nécessaires pour rendre efficaces les garanties confessionnelles.

### Droit constitutionnel

Les règlements visés demeurent dans le cadre des limites de la compétence de la province et respectent les garanties constitutionnelles énoncées au par. 93(1). Le ministre a le pouvoir général de créer un régime pédagogique pour l'éducation préscolaire et les écoles primaires et secondaires de la province. Les règlements contestés dans la présente affaire n'ont pas pour effet de fixer le contenu de l'enseignement moral et religieux dans les écoles protestantes : ils se bornent à inclure cet enseignement parmi les matières considérées comme obligatoires dans toutes les écoles. En ne touchant pas au contenu confessionnel du programme d'études, qui est laissé au Comité protestant du conseil, la province s'est conformée à la loi en vigueur en 1867.

Les requérants avaient aussi préten-

nue s'étendait au-delà de ce qui est nécessaire pour rendre efficaces les garanties confessionnelles. À cette fin, ils invoquaient comme argument subsidiaire le par. 93(2) de la *Loi constitutionnelle de 1867* qui étendait aux écoles dissidentes du Québec tous les pouvoirs, privilèges et devoirs conférés ou imposés alors aux écoles séparées du Haut-Canada. Mais la Cour établit majoritairement à cet égard que ce paragraphe ne donne pas une valeur constitutionnelle à des droits ou à des privilèges conférés par la loi alors en vigueur dans l'une ou l'autre province. Si l'on tient pour acquis en l'espèce qu'en 1867 dans le Haut-Canada, la loi laissait aux syndicats d'écoles séparées le soin de fixer le contenu précis du programme d'études d'une école particulière, le pouvoir ou le privilège ainsi étendu n'a pas eu pour effet de faire bénéficier les requérantes d'une protection accrue.

### Le fond du litige

Deux juges dissidents sur ce point n'en aboutirent pas moins à la même conclusion que les quatre autres quant au fond du litige. Estimant que le par. 93(2) de la *Loi constitutionnelle de 1867* obligeait cependant la Cour à comparer la protection accordée par la loi aux écoles séparées de l'Ontario en 1867 à celle accordée par la loi aux écoles dissidentes du Québec, ils émirent l'opinion que si ces pouvoirs s'avéraient plus étendus en Ontario, ils bénéficieraient aussi d'une protection constitutionnelle au Québec. Mais les deux juges conclurent en l'espèce que les pouvoirs des conseils scolaires séparés de l'Ontario sur les programmes d'études dans leurs écoles étaient soumis en 1867 au pouvoir de réglementation prépondérant du Conseil d'instruction publique qui représentait alors la province. Pour eux aussi le législateur québécois est compétent pour réglementer les pouvoirs des com-

missions scolaires dissidentes sur le programme d'études, pourvu que cette réglementation ne préjudicie pas au caractère confessionnel de ces écoles.

### La loi 107

Cette décision intervient à point, au moment où le Québec s'apprête à demander par renvoi à sa Cour d'appel d'évaluer la constitutionnalité de sa loi 107, adoptée le 23 décembre dernier, mais qui n'est pas encore entrée en vigueur. Cette loi, comme on sait, a notamment pour objet de remplacer la structure confessionnelle du système d'éducation par un système de commissions scolaires linguistiques, tout en respectant les droits confessionnels constitutionnalisés. Une décision en sens inverse par contre aurait eu pour effet de créer un ministère de l'Éducation parallèle pour les protestants, en majorité anglophones, ainsi que pour les autres commissions scolaires protégées (C.E.C.M., C.C.C.Q., etc.) et d'exclure du programme pédagogique du ministère de l'Éducation environ 20 p. 100 des élèves de la province. J.R.

### En Ontario : d'autres honneurs pour Laure Rièse

Le 18 avril dernier, Laure Rièse a été décorée de l'Ordre de l'Ontario en témoignage des efforts exceptionnels qu'elle a consacrés à la promotion du bilinguisme et à la carrière distinguée qu'elle a connue dans l'enseignement à l'Université Victoria, associée à l'Université de Toronto. Dix-huit autres personnalités éminentes de l'Ontario, notamment Morley Callaghan et Norman Jewison, ont aussi reçu la même décoration. M<sup>me</sup> Rièse, qui a déjà reçu plusieurs décorations et médailles dont l'Ordre du Canada, a fait l'objet d'un article dans *Langue et Société* l'année dernière (« Il était une fois, il était cent fois... à Toronto » no 23, été 1988).

« À mon arrivée de Suisse en 1928, le français était très rare à Toronto », déclare M<sup>me</sup> Rièse. « On enseignait certes le français à l'Université de Toronto, mais en anglais. J'ai donné tous mes cours en français. » Elle a aussi été la première femme professeure à y enseigner la littérature française moderne en abordant notamment Baudelaire, Rimbaud, Claudel, Sartre et Simone de Beauvoir.

# L'Institut Pasteur n'était pas immunisé

« (...) Peut-on oublier que c'est en français que Pascal, Lavoisier, Claude Bernard, Pasteur, Curie et tant d'autres ont marqué l'histoire de l'humanité par leur méthode et leurs découvertes ? »

(D'Iberville Fortier, le 21 mai 1987 à l'Acfas)

**L**e 6 mars dernier, nous apprenions que l'Institut Pasteur avait décidé de changer de cap linguistique. Centenaire, le plus réputé centre de recherche médicale de France publiait depuis 1887 *Les annales de l'Institut Pasteur*. Sa direction, nous disait-on, venait de prendre la décision de publier ses *Annales* dorénavant exclusivement en anglais.

Curieusement, la réaction en France se fit attendre. Le premier quotidien à prendre acte de cette nouvelle fut *Le Figaro*, qui y consacrait un article le 27 mars. Selon la Presse canadienne, le journal « semblait moins s'émouvoir de l'événement lui-même que des vives réactions soulevées au Québec ».

Au Québec, en effet, les reportages mettaient l'accent sur les difficultés qu'ont les chercheurs québécois à publier le fruit de leurs recherches en français. L'Acfas, le Conseil de la langue française, la Ligue internationale des scientifiques pour l'usage de la langue française et le Conseil de la science et de la technologie, pour ne mentionner que ceux-là, ne pouvaient cacher leur surprise, sinon leur indignation.

« En recevant le nouvel ambassadeur de France au Canada, M. Robert Bourassa a exprimé sa vive inquiétude », soulignait *Le Figaro*. Le *Journal de Montréal* rapportait le 16 mars les propos du docteur Arnold Drapeau de l'École polytechnique de Montréal : « Cette décision annule d'un trait de plume tous les efforts déployés par la Commission permanente franco-québécoise qui a investi depuis près de cinq ans des centaines de milliers de dollars dans la création de revues internationales de langue française

comme *Médecine Science et Sciences de l'Eau*. »

Lors d'une entrevue publiée dans *La Presse* le 29 mars, M. Alain Decaux, ministre français responsable de la francophonie, reconnaissait que l'affaire Pasteur « vient alourdir un dossier déjà volumineux sur l'insidieuse mais incontestable poussée de la langue anglaise en France ».

Jean-Pierre Rogel écrivait le 26 mars dans *La Presse* que « les sciences peuvent constituer le cheval de Troie de l'anglicisation ». Il relate les faits suivants : dans le *Science Citation Index*, bible de la recherche de pointe, seuls 4,5 p. 100 des articles étaient publiés en français en 1973, pourcentage qui est tombé à 2,3 p. 100 en 1982 ; tandis que pendant ce temps les publications en anglais grimpaient à 88,8 p. 100, une progression de huit points.

Plus inquiétant encore, il prévoit une progression continue. En effet, selon M. Rogel « le support imprimé traditionnel des revues scientifiques va un jour laisser sa place au support informatique. Or presque toutes les banques de données sont en anglais... La roue de l'anglicisation va donc tourner d'un cran supplémentaire ».

On apprenait le 3 avril que l'Institut Pasteur avait décidé de continuer à accepter des textes en français, mais avait maintenu sa décision de donner un titre anglais à sa revue. L'Agence France-Presse faisait part le 14 avril de la protestation des 2 500 membres, répartis dans 67 pays sur cinq continents, de l'Association des écrivains de langue française, contre la décision initiale, l'estimant « injurieuse ».

En conférence de presse à Paris vers la mi-avril, le directeur de l'Institut,



M. Maxime Schwartz signala que la revue acceptait ses premiers articles en anglais dès 1973 et qu'en 1988, 16 seulement des 249 manuscrits soumis étaient rédigés en français, même si 125 d'entre eux étaient en provenance de pays francophones. Il annonça aussi que l'Institut avait décidé d'avancer la date de publication d'une nouvelle revue, entièrement de langue française. Cette dernière paraîtra sous le titre *Annales de l'Institut Pasteur : notes, débats et résumés* et publiera des résumés des articles déjà publiés dans les revues existantes, des « débats » et des « notes originales d'auteurs soucieux de publier dans une revue de langue française ».

Le rédacteur en chef de la revue *Médecine Science*, le Dr Michel Bergeron, raconte ainsi le succès de cette publication : « Depuis sa fondation en 1985, le nombre des abonnés payants

« *Les sciences peuvent constituer le cheval de Troie de l'anglicisation.* »

est en effet passé de 200 à 4 200 (...) chiffre supérieur à celui des *Annales*, dont le nombre d'exemplaires total, dans le monde, est inférieur à mille. (Ce qui) confirme que l'utilisation de l'anglais n'est pas un gage de succès ». (Des mille abonnés que compte la revue de l'Institut Pasteur rebaptisée *Research in Microbiology*, il n'y en a qu'une trentaine au Canada et huit seulement au Québec.)

Pour donner au français la place qui lui revient, « il faut une action concertée des gouvernements des pays francophones », disait M. Fortier, en prenant la parole au 55<sup>e</sup> congrès de l'Acfas, en mai 1987. Il y proposa au gouvernement canadien — principal employeur au pays dans ce domaine — de formuler un plan afin d'assurer, d'une part, une pleine participation des scientifiques francophones et, de l'autre, de créer pour eux des milieux de travail propices à l'utilisation du français dans toutes les institutions fédérales à vocation scientifique et technologique. Le rapport d'un groupe de travail fédéral créé à la suite de cette intervention devrait paraître sous peu. ■

À l'Institut Maurice-Lamontagne

## On y travaille en français mais les sciences préfèrent l'anglais

Viviane Haeberlé\*

**E**st-il possible pour un organisme francophone de s'imposer comme centre d'excellence scientifique tout en conservant le français comme langue de travail ? C'est là le défi que doit relever l'Institut Maurice-Lamontagne, le plus récent Centre de recherche en sciences de la mer du ministère fédéral des Pêches et Océans (MPO).

Situé à Mont-Joli, près de Rimouski, au Québec, l'Institut Maurice-Lamontagne (IML) regroupe trois grands secteurs des sciences de la mer : l'hydrographie, les sciences biologiques et les sciences physiques et chimiques. Son objectif : fournir des bases scientifiques à la protection et à la conservation des ressources marines du Canada. Le territoire couvert par les recherches de l'IML est immense : il comprend le golfe et l'estuaire du Saint-Laurent et le Nord québécois (baies de James, d'Hudson et d'Ungava, et le bassin de Foxe).

M. Jean Boulva, directeur de l'IML affirme ceci : « Les règles du jeu sont simples : l'IML est un centre de recherche francophone. Par conséquent, toutes les communications internes, qu'il s'agisse de notes de service, de rapports ou de réunions, se font en français. Ce qui doit être très clair, c'est que les surveillants, qu'ils soient francophones ou anglophones, doivent parler en français avec leurs employés et avec les autres francophones, de la même façon qu'à l'Institut océanographique de Bedford, à Halifax, on parle anglais. Quand on a décidé de construire l'IML, il a été convenu que ce serait un institut de recherche où la langue de travail serait le français, pour

donner l'occasion aux Canadiens français de trouver un emploi en recherche scientifique dans leur milieu culturel. Cela ne veut pas dire que les emplois sont réservés aux gens dont la langue maternelle est le français. Au contraire, l'IML est ouvert à tous dans la mesure où ils sont prêts à travailler en français. »

M. Claude Desmeules, responsable du Service du personnel, confirme l'ouverture de l'IML aux non-francophones : « Il le faut ! Au moment où je vous parle, nous avons plusieurs postes de chercheurs à doter dans les semaines qui viennent. Or, ces postes sont tellement spécialisés que nous sommes obligés de recruter au niveau international pour obtenir suffisamment de candidatures. Il est évident que plusieurs candidats ne connaîtront pas le français. Quant à nous, nous choisissons les meilleurs : s'ils acceptent de venir travailler à Mont-Joli et d'apprendre le français, nous leur fournissons des cours et le maximum d'outils pour qu'ils puissent s'intégrer le plus vite possible. En général, on s'attend à ce qu'un non-francophone puisse se débrouiller raisonnablement en français au bout de deux ans. »

### La langue de travail

Dans les faits, dans quelle langue travaille-t-on à l'IML ? J'ai interrogé plusieurs personnes pour connaître la place du français et de l'anglais dans leur travail.

M. David Booth, anglophone, chercheur en océanographie physique, fonctionne en français à l'IML : « Ce n'est pas trop difficile pour moi car je parle français à la maison. » Toutefois la plus grosse partie de son travail personnel, soit la lecture et la rédaction de publications, s'effectue en anglais. « Quarantevingt-dix pour cent de mes collègues

\*Viviane Haeberlé est agente principale des Communications à l'Institut Maurice-Lamontagne.

externes sont anglophones. J'ai un collègue en France, mais il m'écrit en anglais ! »

« Je trouve que c'est un bon équilibre de vivre en français au jour le jour, dans les communications internes, et de communiquer avec le plus grand nombre à l'extérieur en anglais, dit Denis Lefavre, chercheur en océanographie physique. Évidemment, l'idéal serait de travailler toujours en français, mais le problème ne se situe pas au niveau de l'IML, mais bien dans le contexte mondial, où l'anglais accentue de plus en plus sa domination en tant que langue préférée des sciences. »

À la Division de la recherche sur les pêches, non seulement la plupart des collègues des autres provinces mais

à l'IML, que ce soit sur le terrain ou dans un laboratoire, il le fait en français. À l'extérieur, il parle en anglais, sauf avec ses collègues de l'Université Laval et ceux des ministères québécois.

M. Benoît Roberge, technicien en qualité de l'environnement, apprécie le fait que le français soit la langue de travail à l'IML. « Je trouve ça intéressant d'avoir un milieu de travail francophone en recherche. Déjà, il y a la langue scientifique à apprendre ; le fait que les choses se passent en français évite d'avoir à apprendre en même temps la langue scientifique et l'anglais. D'ailleurs, je trouve que la langue française est très appropriée pour les sciences parce qu'elle est très

M. Marc Journault, chef de la production cartographique, nous en parle : « La gestion, le contrôle, la planification de la production des cartes, tout cela se fait à l'interne, en français. Par contre, les contacts avec l'extérieur, les liens avec les universités, plus souvent qu'autrement, se font en anglais. Nous avons fait du chemin depuis dix ans ! À la fin des années 1970, la majorité des cours de formation pour les employés unilingues français du SHC se donnaient seulement en anglais. Depuis 1986, les cours de base existent en français, et à compter de l'automne 1989, il sera possible de suivre tous les cours en français. »

### L'avenir

Quelle texture linguistique aura l'Institut Maurice-Lamontagne dans quelques années ? Tout le monde hésite avant de répondre à cette question ; il y a tellement d'inconnues dans cette équation !

M. David Booth pense qu'il va être de plus en plus difficile d'empêcher l'anglais de prendre une grande place à l'IML, « parce que la langue des sciences est l'anglais : les présentations scientifiques se font en anglais, les termes scientifiques sont anglais, et les textes scientifiques sont en anglais. Par exemple, 95 p. 100 des instruments techniques ont des manuels en anglais seulement, donc, pour pouvoir les faire fonctionner, il faut comprendre l'anglais. En ce sens le problème ne se situe pas seulement au niveau des chercheurs qui publient, mais aussi au niveau des techniciens qui doivent pouvoir utiliser les instruments ».

M. Réjean Dufour abonde dans le même sens : « Dans le domaine scientifique, il est évident qu'un francophone doit connaître les deux langues pour fonctionner. Comme nous sommes un jeune centre, le nombre de nos publications scientifiques devrait augmenter sensiblement avec le temps, ce qui veut dire que les gens vont avoir à se familiariser de plus en plus avec l'anglais. »

Un instantané de la situation ? Les scientifiques de l'Institut Maurice-Lamontagne doivent composer avec un environnement extérieur majoritairement anglophone et s'y faire connaître, tout en continuant de travailler en français à l'intérieur. La dotation de nombreux postes spécialisés se traduit par l'arrivée de plusieurs non-francophones dont il faudra assurer l'intégration, en établissant un judicieux équilibre entre l'efficacité scientifique et le respect du caractère francophone de l'IML. C'est tout un défi ! ■



L'Institut Maurice-Lamontagne

aussi une partie des clients du secteur des pêches sont anglophones. Les scientifiques doivent y déterminer annuellement, pour chaque espèce exploitée commercialement, où, quand, comment et combien on peut pêcher sans compromettre l'équilibre et la stabilité des ressources. Cela implique des missions en mer, de l'échantillonnage auprès des pêcheurs, des réunions de consultation et la rédaction d'avis scientifiques qui servent de base à l'établissement des quotas de pêche pour les zones de l'Atlantique canadien.

La plupart des équipes de biologistes effectuent leurs missions à bord de navires de recherche du MPO, basés à Halifax, qui ont des équipages anglophones. M. Réjean Dufour est catégorique : « En tant que chef de mission, je n'ai pas le choix ! Il faut que je sois capable de communiquer avec le capitaine ou l'officier de pont qui sont unilingues anglais. »

Lorsque M. Marcel Fréchette, chercheur sur les mollusques, travaille

riche. Grâce à son vocabulaire plus élaboré, elle permet d'être précis, de souligner des informations qui seraient plus difficiles à exprimer en anglais. »

M. Pierre Joly, technicien en océanographie biologique, étudie la productivité des espèces marines à la base de la chaîne alimentaire (phytoplancton, zooplancton, larves de poisson). Lui aussi apprécie l'aspect francophone de l'IML : « Le fait que les choses se passent en français me permet de maîtriser mon environnement de travail, parce que je maîtrise moins bien l'anglais. Même mon patron, qui est anglophone, parle français. »

Le Service hydrographique du Canada (SHC), avec ses 32 employés, produit et met à jour les cartes de navigation, les tables de marées et courants ainsi que les instructions nautiques. Toute la production du SHC est bilingue, ce qui fait que même si 72 p. 100 des hydrographes du service occupent des postes unilingues français, ils sont constamment en contact avec l'anglais.

# Les langues de travail à Bell Canada

Tom Sloan

**I**l suffit qu'une importante société canadienne du secteur des communications ait son siège social au Québec, pour qu'elle se trouve à l'avant-plan des questions de langues officielles. D'autant plus lorsqu'il s'agit de Bell Canada, car l'attention étroite que le gouvernement et le public portent à toutes les facettes de ses activités diversifiées n'a rien de nouveau.

Une société telle que Bell fait face à des situations, par définition délicates, et elle doit relever des défis énormes. Dans le domaine des politiques linguistiques, chassés-croisés du symbolisme et de la réalité, ces défis peuvent être décisifs, tout comme sont décisives les perceptions qu'ont les observateurs publics et privés qui scrutent constamment et de leur oeil critique sa façon de les relever.

## Bilingue dès ses débuts

Robert Plamondon, un Montréalais couramment bilingue, dirige les services linguistiques et les relations publiques de Bell Canada. Il est très conscient du fait que la visibilité de Bell comporte autant des risques que des avantages. L'image et les actions de la société le préoccupent constamment et il n'est pas peu fier de ce qu'elle a réalisé dans un domaine de l'entreprise canadienne rempli d'embûches. « Je crois que, jusqu'à maintenant, nous avons assez bien relevé les défis. Nous avons fait même plus qu'il ne fallait, et nous continuerons sur cette lancée. »

Bell occupe une place unique dans l'histoire de la langue des affaires au Canada. Dès sa création il y a plus d'un siècle, la compagnie a dû desservir ses clients ontariens et québécois en anglais et en français. Tout ce qui s'est fait depuis représente autant de raffinements apportés au bilinguisme de ses débuts.

Bien entendu, il a fallu que la compagnie modifie ses politiques et ses pratiques afin de s'adapter au milieu dans lequel elle évolue.

## Un comité de francisation

En général, ces changements ont été effectué de façon calme et pondérée. Par contre, l'adoption de la loi 101, la *Charte de la langue française* du

*Québec*, a abruptement changé le climat en 1977. Même si les activités d'un siège social échappent à un grand nombre de dispositions de la loi, celle-ci s'applique dans toute sa vigueur aux opérations de la compagnie qui sont particulières à la région du Québec, soit avec quelque 17 000 employés dans les cités, villes et villages à travers la plus grande province canadienne.

Bell a alors réagi rapidement pour affirmer son statut de société qui agit en bon citoyen. Peu après l'adoption de la loi, la société a créé un comité de francisation de neuf membres qu'elle a chargé d'établir un programme visant à satisfaire aux exigences de la loi. Bell est le plus gros employeur du Québec après le gouvernement provincial ; sa réaction rapide était donc d'autant plus importante tant en termes corrects qu'au plan symbolique.

M. Plamondon signale que Bell avait lancé son propre programme de francisation au cours des années 60, longtemps avant l'adoption de la charte. L'entente officielle conclue en 1980 avec l'Office de la langue française, organisme de surveillance de la langue, a formalisé la démarche entamée 20 ans plus tôt.

Cela ne veut pas dire que la francisation de l'entreprise s'est faite sans heurts. La région du Québec a bien sûr reçu son certificat de francisation préliminaire le 4 mai 1981, ce qui témoigne de l'existence d'un plan approuvé, mais elle n'a toujours pas reçu, de l'Office de la langue française, son certificat final attestant de la réalisation complète de tous les objectifs sur lesquels se sont entendus le gouvernement et la société même.

Bell n'est pas la seule grande société québécoise dans cette situation. Le gouvernement semble avoir pour principe de retarder l'octroi du certificat d'approbation finale à ces entreprises, ce qui témoigne des difficultés énormes que ces dernières ont à prouver qu'elles ont réglé le moindre des problèmes de langue auxquels elles doivent faire face dans leurs activités complexes. « Bell ne sera jamais plus française qu'elle ne l'est maintenant, » affirme M. Plamondon.

Sans avoir jamais contesté la légitimité de la *Charte de la langue française*,

Bell a quand même exprimé des réserves quant à certains aspects de la loi. Dans un exposé qu'elle faisait au gouvernement en 1983, la compagnie a mis en doute la sévérité de la loi et de son règlement d'application. La société a alors signalé que l'interprétation à la lettre de certaines dispositions par les organismes d'application a donné naissance à des irritants et, à l'occasion, à des situations ridicules qui sont un affront au bon sens ou qui, encore plus grave, nuisent à des individus.

Bell a notamment fait part des problèmes que lui posent le recrutement de techniciens et de scientifiques, une ressource peu abondante, et dont certains, hésitent à venir travailler au Québec à cause des restrictions imposées à l'admission dans les écoles de langue anglaise. Elle a en outre affirmé qu'à cause des difficultés découlant de l'obligation d'afficher exclusivement en français, il lui est beaucoup plus difficile, sinon impossible, de desservir adéquatement sa clientèle anglophone dans ses points de vente et de service à travers la province. Bell a demandé qu'on assouplisse un peu le règlement afin de l'aider à la fois à attirer du personnel expert et à mieux servir ses clients anglophones. Elle a en outre demandé qu'on évalue avec plus de réalisme le délai imposé pour traduire des documents très techniques qui doivent accompagner les technologies et les produits nouveaux. Tout ce qu'elle demandait en fait au gouvernement, c'était « un peu plus de souplesse, s'il-vous-plaît ».

La région du Québec fonctionne essentiellement en français, mais la situation est inévitablement plus complexe à l'administration centrale. Comme elle fonctionne dans un contexte canadien et nord-américain, l'administration centrale de Bell utilise toujours l'anglais comme principale langue de travail. Cela ne veut pas dire qu'elle est unilingue — loin de là. Dans ses rapports avec la région du Québec, l'administration centrale communique la plupart du temps en français, affirme M. Plamondon. Toutes des communications officielles à l'intérieur de l'administration centrale et qui en émanent sont rédigées dans les deux langues.

## Activités linguistiques

Tout cela indique que les langues officielles occupent une place importante à la société Bell. Le 25<sup>e</sup> étage de la Tour Bell en est le centre nerveux. On y trouve des salles de cours, une impor-

tante bibliothèque, 16 traducteurs et 10 terminologues à plein temps. La terminologie en français était extrêmement limitée il y a 25 ans, mais elle est maintenant facilement accessible et le nombre de glossaires augmente au rythme des progrès de la technologie.

La majeure partie des traductions se font de l'anglais au français, mais M. Plamondon signale que le travail dans l'autre sens augmente constamment, car de plus en plus de documents sont conçus et rédigés en français. Les services linguistiques de Bell, qui comptent au total 52 employés, traduisent aujourd'hui quelque huit millions de mots par année de l'anglais au français et environ deux millions dans l'autre sens.

Même si Montréal est le centre des activités linguistiques chez Bell, la société donne des cours de langue toute l'année dans beaucoup d'autres localités, y compris Toronto et Québec, et ce, dans les deux langues, à quelque 3 000 employés par année.

#### ...et retombées

Les activités linguistiques de la société ont eu d'énormes retombées. Bell estime que plus des trois quarts des employés qui travaillent à son administration centrale au Québec sont fonctionnellement bilingues. Même si aucune politique ferme n'a été arrêtée, les réunions se déroulent autant que possible dans les deux langues et les participants s'expriment dans celle de leur choix.

Quant à la proportion d'employés anglophones et francophones, Bell estime qu'environ le quart de ses cadres de direction sont de langue maternelle française. Toujours d'après M. Plamondon, cependant, la compagnie s'intéresse toujours davantage à la compétence de ses employés dans les deux langues, quelle que soit leur langue maternelle.

Comment mesurer la réussite de Bell Canada ? La tenue de dossiers exact sur la langue préférée de chaque client et de chaque employé exige certes une vigilance constante. « Nous essayons de prendre les devants et nous y avons pas mal réussi, » croit M. Plamondon. Malgré la prédominance de l'anglais dans le domaine de la technologie, le français est maintenant disponible dans le domaine de l'informatique et du traitement de texte. « Bell veut être à l'image de notre société » affirme M. Plamondon. Bell fait son chemin, semble-t-il. ■

### *Selon le Canadian Parents for French*

# Le défi de l'immersion au Canada est l'excellence

*Sarah Hood*

***En octobre 1988, Kathryn Manzer est devenue présidente nationale du Canadian Parents for French (CPF). Le n° 26 de Langue et Société contenait un profil de ce groupe de pression qui milite en faveur de l'excellence dans l'enseignement du français à travers le Canada en faisant surtout la promotion de l'immersion. Sarah Hood a rencontré Kathryn Manzer chez elle, à Don Mills, en Ontario.***

*Langue et Société : Comment vous êtes-vous intéressée au CPF ?*

**Kathryn Manzer :** J'ai commencé avant le groupe. Vers 1972, nous avions ce qu'on pourrait appeler une « association de cuisine » dans le Toronto métropolitain. Ma fille avait commencé à étudier le français dans une garderie coopérative, mais elle allait devoir attendre jusqu'à la sixième année pour continuer. C'est ce qui m'a poussé à agir. J'ai réussi à obtenir qu'on enseigne le français. Mais, c'est mon deuxième enfant qui a bénéficié de la frustration provoquée chez moi par le sort du premier ; résultat qui est assez typique pour le CPF.

— *Les priorités du CPF ont-elles changé depuis ?*

— Au début, il fallait prouver aux conseils scolaires que les enfants avaient besoin d'apprendre le français de la meilleure façon possible soit, dans beaucoup de cas, par l'immersion. Rien n'a changé. L'immersion a par ailleurs connu des succès tellement étonnants que nous avons commencé à croire qu'il fallait en défendre la perfection. Nous avons mûri depuis. Tout le monde

sait qu'il y a moyen d'améliorer l'immersion.

— *On dit que l'immersion en français est efficace mais coûteuse, spécialement lorsqu'elle commence au niveau de la maternelle ou de la première année. Le CPF croit-il que l'immersion hâtive constitue la solution dans tous les cas ?*

— Non, et c'est une chose que notre organisme réussit à comprendre de plus en plus. Dans certaines régions rurales, par exemple, il est plus avantageux pour l'enfant et le système scolaire de concentrer dès le départ leurs efforts sur un solide programme-cadre de français (enseignement traditionnel du français), ou sur l'immersion tardive (à compter



**Kathryn Manzer**

de la sixième ou de la septième année). Par ailleurs, je n'ai jamais été très patiente à l'égard des gros conseils scolaires qui ne peuvent offrir un bon éventail de programmes.

Nous demandons depuis des années aux conseils scolaires d'évaluer le coût de l'immersion. Les estimations que nous avons obtenues varient énormément. On a essayé en mettant l'accent sur le coût de l'immersion longue de justifier l'immersion moyenne (à



compter de la quatrième année). J'aime bien l'immersion moyenne comme option de remplacement, mais pas comme substitut, car je demeure persuadée que l'immersion longue est la meilleure solution pour la plupart des enfants.

Nous savions que l'immersion était là pour rester et nous en voulons un peu aux éducateurs de ne pas l'avoir compris. Ils n'ont pas prévu les professeurs de français requis, en particulier au niveau secondaire. Qu'on décide de mettre fin à un programme parce qu'il connaît tant de succès me révolte.

— *Quel est le lien entre la demande de bons cours de français langue seconde et la situation des francophones hors du Québec qui ont besoin de cours dans leur langue maternelle ?*

— Le CPF reconnaît que les francophones ont des besoins très précis et qu'ils n'ont pas eu leur juste part dans la plupart des provinces. Il demeure que dans beaucoup de domaines la collaboration est dans le meilleur intérêt autant des membres du CPF que des francophones. Ce que les deux groupes peuvent obtenir ensemble ne sera parfait ni pour l'un ni pour l'autre, mais ce sera mieux que ce qu'ils peuvent obtenir chacun de leur côté.

— *Quels seront les défis les plus importants auquel le CPF fera face durant votre mandat de présidente nationale ?*

— Nous devons nous attaquer à la pénurie d'enseignants, même s'il y a des limites à ce que le CPF peut faire. Au plan interne, nous devons consolider et stabiliser l'organisation, et aussi continuer à faire tout ce que nous faisons déjà si bien. Une organisation aussi créatrice est difficile à contenir, mais si nous laissons nos activités principales s'enliser, nous en souffrirons.

Il est de plus en plus important de faire quelque chose pour les enfants. Plus de 55 000 enfants participent maintenant à notre Festival national d'art oratoire. Nous organisons en outre des camps, des programmes d'été et Rendez-vous (une conférence en français à l'intention des jeunes). Je dirige moi-même un camp de français. Il est étonnant de constater combien de membres de l'administration du CPF mettent aussi la main à la pâte. On a dit que nous sommes le groupe de pression qui a connu le plus de succès dans l'histoire de l'éducation, moi, je crois que se sont plutôt les bénéficiaires pour nos enfants qui importent. ■

# Un point tournant pour les parents... et les enfants francophones

Jean-Claude Le Blanc

## *Le fédéral a reconnu la légitimité du réseau de parents francophones hors Québec.*

**L**a Commission nationale des parents francophones hors Québec (CNPF) tenait à Montréal en février 1989 son troisième congrès marqué pour la première fois en dix ans au coin de l'optimisme.

Données en main, au terme d'une recherche, la CNPF avait, deux ans plus tôt, qualifié de « scandale national... même là où le nombre le justifie » le fait qu'en excluant l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba, uniquement 8,4 p. 100 de la clientèle visée par l'article 23, soit 3 300 étudiants, s'instruisaient dans une école française dans les six autres provinces et deux territoires. Consécration de la reconnaissance, par les dix premiers ministres provinciaux réunis à Montréal en 1978, « du droit de tout enfant appartenant à une minorité officielle de faire dans sa langue ses études primaire et secondaire partout où le nombre le justifie », l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés* prenait de l'âge sans prendre effet.

C'est ce qui fera dire au président de la commission, M. Raymond Poirier, à l'occasion du 2<sup>e</sup> congrès réunissant les parents à Montréal l'année suivante sous le thème « Les moyens de nos politiques » : « au rythme où vont les choses, la clientèle francophone se sera déjà anglicisée et la caractéristique fondamentale du Canada reconnue dans l'accord constitutionnel de 1987 ne sera plus qu'une illusion, faute de l'avoir adéquatement protégée à temps ».

Dépositaire de droits constitutionnels dont la concrétisation s'avère vitale à l'avenir de leurs communautés, voire du Canada lui-même, les parents récla-

ment alors du gouvernement fédéral l'appui financier nécessaire à la réalisation de leur mission : récupérer d'ici l'an 2000, dans chacune de leur province, la grande majorité des jeunes visés par l'article 23 afin qu'ils aient accès à une instruction de qualité en français, dispensée dans leurs établissements d'enseignement.

Les parents francophones estimaient lors de leur dernier congrès avoir enfin le vent dans les voiles. Le gouvernement fédéral a reconnu la légitimité du réseau de parents francophones et a accordé à la commission et à ses composantes de chaque province et territoire, des ressources financières qui allaient leur permettre de s'attaquer avec plus de sérieux à une tâche d'une telle envergure. La CNPF pouvait désormais embaucher quelques employés à temps plein. On allait pouvoir encadrer et soutenir le travail bénévole des quelque 450 comités de parents du réseau. Le brouillard était dissipé. On pouvait même apercevoir à l'horizon, après les immenses efforts qu'il reste à faire, le point d'arrivée.

### On honore deux amis

Il avait bien sûr fallu pour en arriver là de la persévérance, de l'imagination, des luttes de la part de milliers de parents et des dirigeants de leurs associations. Le Congrès les remercia tous et choisit de remettre de plus à deux amis de l'extérieur, le sénateur Jean-Maurice Simard et le Commissaire aux langues officielles D'Iberville Fortier, un gage émouvant de sa gratitude pour l'appui particulier que la CNPF en avait reçu. Une première en dix ans qui méritait d'être relevée. ■